

SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krättinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 81.

### **Postulat P2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud** (prévention de l'endettement des jeunes)<sup>1</sup>

#### *Prise en considération*

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat qui, par sa réponse positive à notre postulat, reconnaît l'importance grandissante du phénomène de l'endettement des jeunes. Je salue particulièrement les mesures prises en 2006 par le Conseil d'Etat au travers du mandat confié à Caritas, mandat qui a abouti à la réalisation d'activités de prévention et à la mise à disposition d'un service d'assainissement de dettes ou encore à la création d'un fonds cantonal de désendettement. Je constate tout de même que la portée de ces mesures est toute relative puisque les jeunes qui se trouvent noyés sous les dettes sont de plus en plus nombreux. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne qu'il souhaite appréhender la problématique de l'endettement dans sa globalité et c'est entendre que notre postulat, qui vise en particulier les jeunes, est trop restrictif. Même si je suis d'accord que le phénomène de l'endettement doit être attaqué sous plusieurs angles, il n'en reste pas moins que les jeunes doivent représenter une absolue priorité. Car 80% des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans. Il faut donc traiter le mal à la racine et ceci nous impose de mettre en œuvre de véritables mesures d'éducation à l'argent. Pour ma part, il est nécessaire d'aborder la problématique du rapport à l'argent au niveau de la scolarité obligatoire et ensuite au niveau du secondaire du deuxième degré ainsi que dans les écoles professionnelles. Il est fondamental de toucher les jeunes avant 18 ans surtout avant que les requins du petit crédit ne s'emparent de leurs proies. Car il ne faut pas se le cacher, les sociétés spécialisées dans le petit crédit ont leur part de responsabilité dans le phénomène de l'endettement. C'est aspect-là représenterait un des angles d'attaque pour résoudre ce problème mais les mesures à prendre dépassent malheureusement les compétences de notre Parlement cantonal. Tout en remerciant le Conseil d'Etat qui a vu juste en recommandant l'acceptation de ce postulat, je

vous invite à prendre en considération cette problématique de l'endettement et d'accepter ce postulat.

**Neuhaus Othmar (PDC/CVP, SE).** Malgré divers efforts dans notre canton, le groupe démocrate-chrétien soutient ce postulat. Les mesures prévues sont raisonnables. Nous vous proposons de soutenir ce postulat.

**Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR).** Le parti libéral-radical soutiendra dans sa majorité le postulat Collomb/Menoud conformément au sens des considérants des députés, à savoir la prévention d'abord, et non dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat. On peut regretter par ailleurs que la responsabilité de la famille n'ait pas été relevée dans sa réponse. Les parents ont un rôle important à jouer en tant que premiers responsables de l'éducation, d'abord par l'exemple donné. Le canton ne peut pas voler au secours de tous en apportant une aide tous azimuts sans tenir compte de la responsabilité de tout un chacun. Bien entendu il y a des personnes, notamment les working poors pour en nommer quelques-uns, pour qui une aide est incontournable et ceci nous ne le contestons pas. Il est difficile pour des jeunes mais aussi pour des adultes de résister à la tentation de l'hyperconsommation et à la publicité agressive qui l'entoure. C'est surtout à partir de leur indépendance que les jeunes entre 16 et 25 ans sont confrontés à la tentation du tout, tout de suite, principe de société, sans compter encore avec les premières obligations financières qui sont les leurs à ce moment-là, loyer, assurances, impôts et on peut encore en rajouter. Acheter aujourd'hui, payer demain. En cela les cartes de crédit ont l'effet d'une bombe à retardement et les rêves se transforment rapidement en cauchemars. N'y aurait-il pas lieu de mettre des balises dans ce domaine également? Combien de jeunes sont concernés dans notre canton par l'endettement, le rapport attendu devrait y donner réponse. J'ai appris que la Finlande était le pays où il y avait le moins de jeunes endettés grâce à une campagne de prévention très active dès le plus jeune âge, donc déjà dès l'école primaire. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat, dans sa majorité, dans le cadre de la prévention au niveau des jeunes uniquement.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Est-ce que le sujet développé dans le postulat des députés Collomb et Menoud serait-il la rançon à payer de plus en plus conséquente d'une société de consommation qui vit parfois au-dessus de ses moyens? Où les petits crédits foisonnent, où les attrape-nigauds font mouche sur des consommateurs non-payeurs, où les actes de défaut de biens ne font même plus honte à qui que ce soit et deviennent presque naturellement acceptés par les comptes de nos communes. La prévention de l'endettement dans ce sens-là est un thème autrement important qui doit tous nous interpeller, responsables politiques ou non. «Celui qui paie ses dettes s'enrichit.» Cette réflexion que j'avais entendue il y a fort longtemps sur les bancs de mon école primaire garde encore toute sa valeur. L'endettement des jeunes qui prend parfois une ampleur dramatique ne date pas d'aujourd'hui, mais ce phénomène s'amplifie. Alors est-ce que les diffé-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 15 décembre 2010, BGC p. 2400; réponse du Conseil d'Etat le 28 juin 2011, BGC p. 1763.

rentes mesures mises sur pied il y a quelques années et énoncées dans la réponse du Conseil d'Etat sont-elles vraiment suffisantes? Si l'on ne peut pas objectivement donner une réponse claire et précise à cet égard, il y a lieu d'affirmer que tout doit être entrepris pour endiguer ce phénomène, ce phénomène de société de consommation aux perfides retombées. Dans cet ordre d'idées, je suis extrêmement surpris que ce sujet important ne soit pas abordé plus tôt dans le cadre de la scolarité obligatoire. Des cours à options sont présentés au programme des cycles d'orientation francophones et ceci en troisième année seulement, sous le titre «initiation à l'économie», totalement insuffisant pour ma part. Après 32 ans d'enseignement dont 25 tout de même dans ce canton avec des adolescents de tout horizon, je pense sincèrement que ces mesures doivent être prises beaucoup plus tôt dans la scolarité, à savoir dès peut-être la fin de l'école primaire ou la première année du CO. Nos jeunes ont besoin de consignes, de conseils et de cadre et plus tôt ils les auront, mieux ils se porteront plus tard en adultes. La réponse du Conseil d'Etat quant à elle englobe toutes les personnes concernées par ce phénomène et démontre une volonté d'action responsable. L'Alliance centre-gauche est donc satisfaite de cette attitude, sera attentive aux mesures prises et accepte ainsi ce postulat.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Wer in die Schuldenfalle tappt, kommt in einen Teufelskreis, aus dem es fast kein Entrinnen gibt. Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dem vorliegenden Postulat zu und geht mit dem Staatsrat einig, dass wir die Schuldenproblematik ganzheitlich angehen, nicht nur bei den Jugendlichen analysieren und dann Massnahmen treffen müssen. In der Orientierungs- und in der Berufsschule wird das Thema der Verschuldung vorbeugend oft schon in verschiedenen Fächern integriert und behandelt. Die Schule ist sich ihrer Aufgabe und Verantwortung bewusst und zeigt den Jugendlichen die Konsequenzen beispielsweise eines Leasingvertrages oder eines Kreditvertrages auf.

Es ist aber nicht nur Aufgabe der Schule und des Staates, zu informieren, zu sensibilisieren und Konsequenzen aufzuzeigen. Hier sind auch die Eltern als Erziehungsberechtigte gefordert, ihre Verantwortung wahrzunehmen und den Jugendlichen aufzuzeigen, was für schlimme Folgen eine Verschuldung mit sich ziehen kann.

Der Bericht muss aber auch im Zusammenhang mit dem Armutsbericht der Caritas stehen. Denn oft sind vor allem ja auch viele Familien, die «Working Poor», von Schulden betroffen. Auch muss garantiert sein, dass das Pilotprojekt der Caritas zur Betreuung von verschuldeten Personen langfristig weitergeführt werden kann.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). L'endettement des jeunes est effectivement un problème récurrent. Bien que des mesures aient été déjà prises, que le sujet soit abordé durant la scolarité obligatoire et que l'action de Caritas-Fribourg se soit poursuivie et renforcée dans le cadre du mandat signé en 2006, il reste néanmoins

beaucoup à faire dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'instruction scolaire et professionnelle.

Le groupe de l'Union démocratique du centre relève également que l'éducation parentale devrait être aussi une priorité dans la lutte contre l'endettement. La responsabilité individuelle est également un atout à prioriser. Le groupe de l'Union démocratique du centre partage les préoccupations des postulants et prend position en faveur de la transmission de ce postulat.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, le Conseil d'Etat est très sensible à la problématique de l'endettement des jeunes et de toute la population concernée. Cela peut provoquer des tensions familiales, des problèmes de santé. Cela peut provoquer aussi une marginalisation, voire l'exclusion.

Nous proposons d'accepter ce postulat et de rendre un rapport. Nous souhaitons simplement l'étendre parce que nous constatons que nous avons aussi une moyenne de gens endettés entre 31 et 51 ans, selon une étude suisse; c'est donc au-delà du spectre des jeunes, même si, et c'est vrai, 4/5 des personnes endettées ont mis le doigt dans l'engrenage avant 25 ans. C'est bien la confirmation que nous devons travailler sur l'ensemble du parcours de vie des personnes.

En ce qui concerne toutes les mesures pouvant être prises à l'école, ce sera dans le projet de réponse, c'est un rapport que nous allons faire entre différentes Directions. Les Directions concernées, la DICS, la DEE et la DIAF, seront associées à l'élaboration de ce rapport. Pour notre part, Direction de la santé et des affaires sociales, nous avons lancé un projet-pilote que nous avons soutenu en 2010 et en 2011 dans le cadre de l'année sur la pauvreté. C'est une formation ciblée sur 20 classes en 2010 et 20 classes en 2011 d'apprentis de 2<sup>e</sup> année ainsi que dans toutes les classes de SeMo; les 80 apprentis de 1<sup>re</sup> année de l'Etat ont également bénéficié d'une sensibilisation particulière. C'est Caritas qui a été chargé de ce mandat qui arrive au bout. Nous allons faire l'évaluation pour voir dans quelle mesure cette action pourra être reportée.

En ce qui concerne les autres actions, j'aimerais juste dire, pour Caritas, qu'il y a toute une partie de ses activités dont l'assurance du financement est acquise, notamment le service de désendettement et Caritas en tant que service social de désendettement. Il n'y a pas de remise en cause sur ces montants. Par contre, pour d'autres activités à développer de Caritas, il y a effectivement des soutiens privés.

Nous vous présenterons un rapport dans le délai légal. Nous y analyserons la politique actuelle et nous l'ajusterons ou la compléterons par d'autres mesures qui pourraient concerner l'ensemble de la population.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 70 voix sans opposition Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/

SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 70.*

*Se sont abstenus:*

Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 1.*

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e président-e du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 94; rentrés: 88; blancs: 10; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue *M<sup>me</sup> Alexandra Rossi Carré*, par 78 voix.

### Un-e assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M<sup>me</sup> Agnès Hayoz*, par 83 voix.

### Un-e assesseur-e à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 11; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Lorenz Fivian*, par 84 voix.

### Un-e assesseur-e représentant les locataires à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif des districts de la Gruyères, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 9; nuls: 3; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue *M<sup>me</sup> Cristina Beaud*, par 70 voix.

A obtenu des voix *M<sup>me</sup> Catherine Gachet*: 10.

### Un-e assesseur-e à la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance

Bulletins distribués: 92; rentrés: 84; blancs: 7; nul: 1; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue *M<sup>me</sup> Stéphanie Dessimoz*, par 75 voix.

A obtenu 1 voix: *M<sup>me</sup> Marta Fontaine*.

### Un-e assesseur-e suppléant-e représentant les travailleurs au Tribunal des prud'hommes de la Singine

Bulletins distribués: 95; rentrés: 90; blancs: 7; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Urs Maurer*, par 65 voix.

A obtenu des voix *M<sup>me</sup> Kathrin Ackermann*: 17.

- La séance est levée à 17 h 35.

*La Présidente:*

**Yvonne STEMPFEL-HORNER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Marie-Claude CLERC**, secrétaire parlementaire